...Chaumont, à Châlons-sur-Marne, en sautant en ...ebelote, est tombé avec sa monture. Il a été ...relevé évanoui. On craint une fracture du crâne et de la colonne vertébrale.

AÉRONAUTES RECUEILLIS EN MER

Marseille, 15 juin. — Hier matin, deux ballons partaient de la pelouse de la pointe Saint-Michel, l'un à six heures cinq, l'autre à six heures vingt. A six heures quarante-cinq, le premier atterrissait dans le vallon de Beaufrigon. Le second, monté par M. Lafrouti, aéronaute et constructeur à Paris, accompagné de M. Teisseron, se donnait aussi signe de vie.

A six heures et demie, M. Pénissat, chef du service de l'inscription maritime, recevait une dépêche lui annonçant que le Tacora, des Messageries maritimes, avait rencontré le ballon à vingt approché d'un tonneau de rhum avec une bonne, fit sauter la bombe. Il en suivit une explosion violente, qui carbonisa entièrement l'infortuné.

Un autre employé du bord a été grièvement blessé au visage et aux mains.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 506.639 gagne 150.000 fr.
Le numéro 17.465 gagne 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

135.788	327.769	475.003	204.257

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

698.775	367.348	379.417	537.074	497.098

Six numéros gagnent chacun 2.000 francs.

OBLIGATIONS DE SUEZ 5 0/0

Le numéro 254.193 gagne 150.000 fr.
Les deux numéros gagnent chacun 25.000 fr.

30.579	279.756

Les deux suivants gagnent chacun 5.000 fr.

205.071	154.235

Vingt numéros gagnent chacun 2.000 fr.

BONS DE PANAMA A LOTS

Le numéro 688.164 est remboursé par la somme de 250.000 fr.
Le numéro 1.319.584 est remboursé par la somme de 100.000 fr.
Les numéros 1.363.479 et 1.458.735 sont remboursés chacun par la somme de 10.000 fr.
Les numéros 905.685 et 1.621.289 sont remboursés chacun par la somme de 5.000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 1.497.425 1.729.852 1.215.965 1.633.622 1.872.398.
Enfin, les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

699.786	99.439	1.442.245	667.836	
894.054	631.551	863.906	688.635	
1.670.199	375.225	1.388.859	478.280	
1.729.617	1.683.580	85.232	669.888	
587.331	481.035	287.019	295.203	
348.324	600.453	1.426.656	39.217	
942.038	1.194.898	1.971.594	1.879.129	
1.673.725	714.227	1.174.607	85.882	
1.626.460	466.157	937.666	1.065.039	
1.047.583	1.239.679	1.639.716	1.653.009	
1.452.125	1.917.533	1.621.433	199.514	
1.000.222	616.470	1.344.776	1.638.008	
1.833.807	161.754			

BONS DE LA PRESSE

Le numéro 486310 est remboursé par la somme de 10.000 francs.
Le numéro 371409 est remboursé par la somme de 1.000 francs.
Les huit numéros suivants sont remboursés chacun par 500 francs :

281.917	399.157	280.683	30.364	348.675
222.475	378.013	79.539		

Trente numéros sont remboursés chacun par la somme de 200 francs.

Dernière Heure

Les Congrégations

Paris, 15 juin. — La commission des Congrégations a approuvé le rapport de M. Rabier sur les 81 projets concernant les Congrégations enseignantes de femmes. M. Rabier était chargé de demander à la Chambre que ces projets viennent en discussion lundi prochain.

Le nouveau roi de Serbie

Genève, 15 juin. — Le prince Karageorgewitch a déclaré, dans une interview, qu'il a accepté la couronnet qu'il portera comme roi le nom de Pierre Ier.

Le nouveau roi se déclare profondément ému de la confiance qui lui a été témoignée, bien qu'il se soit attendu à la nouvelle qu'il vient de recevoir. Il a adressé au peuple serbe une proclamation qui sera sans doute affichée et lue dans le soirée en Serbie.

Dans cette proclamation, le roi remercie le peuple serbe qui a voulu reprendre les traditions de ses ancêtres. Il déclare qu'il sera fidèle à ces traditions et qu'il s'inspirera tout spécialement du souvenir de son regretté père. Le nouveau roi donne sa parole qu'il laissera dans l'oubli tout ce qui s'est passé pendant les 40 dernières années.

Il ne connaît vers aucune rancune contre ceux qui l'ont combattu et respectera les droits de tous les fonctionnaires, qu'il invite à rester dans la plus stricte légalité et à reprendre normalement leurs fonctions. Le nouveau roi partira probablement de Genève jeudi soir.

L'épidémie de Rouen

Rouen, 15 juin. — Dans l'élément militaire l'épidémie ne fait maintenant que bien peu de victimes. Ainsi, les jours passés n'ont amené chacun que 3 cas d'hommes et 4 malades; deux seulement viennent du 74e. Par contre, les malades traités pour suspicion d'asiatique ont été reconnus atteints de fièvre typhoïde.

En ville le chiffre officiel des cas est de 866, y compris les 56 de l'hôpital militaire. Jusqu'à ce jour on n'a eu heureusement que peu de décès à constater. L'épidémie semble avoir un caractère plus bénin qu'au mois d'avril dernier.

La possibilité d'évacuation des casernes a causé un certain émoi parmi les commerçants. La presse rend la municipalité malheureuse responsable, par suite du négligence, et engage la population à ne boire que de l'eau bouillie.

Rouen, 15 juin. — L'état-major de le corps d'armée a reçu ce soir, à 9 heures, du ministère de la Guerre, l'ordre de prendre les dispositions nécessaires pour l'évacuation par le camp de Mailly (Aube) des troupes de la garnison : 3e, 74e d'infanterie et de la gendarmerie. Les 74e d'infanterie et de compagnie resteront à Rouen pour le service de la place et des prisons. Le départ aura lieu dans la prochaine 30 courant. Les ordres ont été donnés aux différents corps en cause.

Chronique Régionale

Mort de M. Emile Moreau

Ancien Député du Nord

M. Emile Moreau, ancien député du Nord, ancien conseiller général de Roubaix, vient de mourir dans sa propriété de Bois-le-Roy (Eure-et-Loir).

Né le 8 avril 1837, à Donnemarie (S.-et-M.), il venait par conséquent d'entrer dans sa 63e année.

Ancien conducteur des ponts-et-chaussées, puis directeur des travaux municipaux à Roubaix et à Armentières, M. E. Moreau avait été chargé, il y a quelques années, par la municipalité collectiviste de Lille, d'établir un projet pratique en vue d'alimenter d'eau potable la ville de Lille.

Il se semble pas que jusqu'alors, ses efforts aient réussi, malgré une longue, trop longue période d'essais et tâtonnements.

En politique, M. Emile Moreau fut un républicain avancé.

Conseiller municipal de Roubaix de 1888 à 1884, conseiller général du canton de Roubaix-Ouest en 1886, il fut élu député en 1889, par 8301 voix contre 7014 données à son concurrent boulangiste.

Aux élections de 1893, il fut battu par M. de Montalembert, qui le battit de nouveau en 1898, dans le même circonscription.

M. Emile Moreau appartenait depuis plus de dix ans au conseil municipal guesdiste.

Depuis plusieurs années son action personnelle était très amoindrie, et son rôle politique paraissait définitivement terminé.

Il laisse le souvenir de sincères regrets dans le parti républicain, car personne n'ignorait, dans notre région, qu'il fut candidat contre Boulanger et Kœchlin-Swartz et qu'il défendit énergiquement la République à cette époque, et dans d'autres circonstances encore.

Nous ne pouvons oublier aussi qu'avant de s'enrôler dans le parti collectiviste, M. Emile Moreau fut un des nôtres.

Pendant une longue série d'années, il combattit le bon combat dans nos rangs, et apporta tous ses efforts, toute son énergie à défendre les intérêts de la démocratie.

Nous accompagnons de sincères regrets, et jusqu'à sa mémoire, un souvenir ému.

Nous l'avons vu avec regret, passer au collectivisme vers 1893, mais s'il se trompe dans cette circonstance, comme il devait se tromper plus tard dans ses prévisions d'ingénieur, il fut toujours d'une bonne foi absolue et cette considération plaide largement pour lui auprès de ses anciens amis.

Aussi saluons nous avec respect, ce loyal républicain qui s'en va et qui eût son heure de popularité.

Nos tramways

Le *Journal Officiel* publie, ce matin, un décret approuvant le changement rétrocessionnaire des lignes de tramways de Lille au Bizinon et de Lille à Hellemmes.

M. Durœulnt, Préfet du Pas-de-Calais

A LIÉVIN ET A AVION

On se rappelle la belle conférence faite au théâtre de Lens, le dimanche 21 mars dernier, par le docteur Bodin, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine, sous la présidence de M. Durœulnt, préfet du Pas-de-Calais.

Devant un public nombreux, l'éminent docteur, avec toute sa compétence et dans un langage clair et précis, démontra la cause principale de la mortalité infantile qui fait de si grands ravages dans les centres houillers, puis il conseilla à l'allaitement naturel au sein de la mère ou à son défaut celui du biberon avec du lait stérilisé.

Quand l'élevage du nourrisson ne fesse au sein ou au biberon, il faut, conseille le docteur Bodin, que la mère soit guidée dans l'alimentation de son bébé, et c'est alors qu'il était amené à proclamer la nécessité de *créer partout la consultation des nourrissons ou la goutte de lait*.

Nous avons plusieurs fois parlé de la magnifique installation faite dans la concession de Lens où fonctionne si bien et si utilement l'œuvre de la goutte de lait. Dans la Compagnie de Liévin c'est la consultation des nourrissons qui a été créée et cette œuvre rend elle aussi de grands services.

Ce sont ces dernières installations que M. Durœulnt, préfet du Pas-de-Calais, qu'accompagnaient MM. Vinoy, conseiller de Préfecture et Cerfier, inspecteur du service des enfants assistés, a visité dans la matinée de lundi.

Arrivés à Liévin à 9 heures, les visiteurs reçus par MM. Simon, agent général, et Desailly, ingénieur en chef, assistèrent à une consultation de nourrissons faite à la fosse n° 4 par le docteur Biet.

Mr. le préfet a tenu à exprimer toutes ses félicitations au personnel de la Compagnie des mines de Liévin et à ses mêmes aimable pour les 186 mères qui se sont présentées à la consultation.

Et pesant, expliquons en quelques mots le fonctionnement de ce service dont nos lecteurs ont encore peu entendu parler :

La mère se présente devant le docteur portant le bébé qu'elle allaite, l'enfant est visité, pesé et une fiche est établie régulièrement tous les 15 jours, le lundi qui suit la quinzaine la mère vient nourrisse son bébé à la visite du docteur qui en examine la fiche de celui-ci, donne les conseils qu'il croit utiles pour le développement de l'enfant. Lorsque le lait de la mère nourrice est pauvre, le docteur prescrit un complément du aliment artificiel de façon à assurer au bébé l'augmentation *normale* de poids qui est, en le mois, de 6 à 8 grammes par jour.

Quittant Liévin, M. le Préfet s'est rendu à la fosse n° 4 d'Avion, où il a visité aussi la consultation des nourrissons. Environ 200 mères assistaient au travail du jour. Le docteur Bodin a exposé avec beaucoup d'intérêt l'examen des enfants que faisait le docteur Rousmont.

Se rendant ensuite à la mairie d'Avion, M. Durœulnt a été reçu officiellement par M. Lefebvre, maire, entouré d'une partie de son conseil municipal.

L'harmonie municipale, la compagnie des sapeurs-pompiers, l'orphéon des clairons, la société de secours mutuels, la société de gymnastique, le groupe des médaillés et des anciens militaires assistaient à la réception, rehaussant celle-ci.

M. le Maire a souhaité la bienvenue à M. le Préfet qui a répondu assurant le bienvenue commune d'Avion de son entière sympathie à l'administration et a levé son verre pour boire à la municipalité et à la prospérité de la cité avionnaise.

Ensuite, M. le Préfet a visité les écoles, où les bouquets lui ont été offerts. En passant dans l'école de filles que dirige Mme Legrand, il a visité la cuisine et des nourrissons créés par l'administration municipale lequelle il a tenu à présenter publiquement ses plus sincères félicitations.

M. le Préfet est rentré à Arras enchanté de sa visite ; il se propose de continuer en tournée à travers le bassin houiller du Pas-de-Calais pour visiter et encourager les œuvres qui tendent à diminuer autant que faire se peut la mortalité infantile.

Les Fêtres du Nord à Fontenay-aux-Roses

On télégraphie de Paris, 14 juin :

Les « Rosati » ont célébré aujourd'hui leur fête annuelle qui est en même temps le cent vingtième anniversaire de leur Société.

La société fut fondée en 1778 ; elle compta parmi ses membres les souverainetés Carnot et Robespierre. A l'heure actuelle, les princes Herpignies et Weerts, Mme Juliette Adam, Mme Dumont-Breton et M. le sénateur Maxime Lecomte y représentent un grand nombre d'artistes et poètes d'en faire partie.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette fête, c'est l'abondance des roses ; il y en a partout, dans les arbres et sur les pelouses, dans les mains des enfants et sur le chapeau des jolies femmes.

Dans un décor de féerie on entoure d'abord le buste de La Fontaine, sur le parvis de l'Eglise.

Trois cents personnes sont là, autour de la statue du grand Fabuliste, tandis que M. Adolphe Lavoine prononce son éloge. Après qu'il a retracé en quelques phrases très nettes, l'œuvre du « bonhomme de Chateau-Thierry », des poésies sont récitées par MM. André Guerre, G. Rivière, Gaston, Emile Lanie, Ch. Drouhers et L. Gondolier.

Puis, la rose est remise solennellement à un cavalier de cinquante ans, par MM. Quenard et H. Guillaume, et à M. Henri Ganguié, par MM. R. Pontblière et A. Léchat.

M. Pouth être adresse ces vers à M. H. Guiquié :

Aller, je vais plus d'un trésor
Dont vous enchantez la pelouse
Où la marbre veut un tisor.

Puis on passe au dîner sous les grands marronniers, où le couvert se trouve tout mis. Les toasts se succèdent au milieu des chœurs improvisés.

On prononce alors les lauréats du concours. Après la lecture du palmarès, on se rend dans la salle des fêtes du collège où nous goûtons un merveilleux matinée musicale et littéraire qui termine un sayndre de notre confrère Charles Duchange, où Mlle Mercedès Brare et M. Herman ont obtenu le plus légitime succès.

Puis, la fête finie, en route pour Paris, sous la pluie qui n'a plus rien à respecter.

La nouvelle tentative de déraillement

sur la voie de Feignies-Hautmont

Le parquet d'Avesnes, prévenu par le Compagnie du Nord, est arrivé sur les lieux de la tentative criminelle, samedi dans la matinée. A la intervention des agents qui se sont trouvés sur les lieux lorsque l'express a stoppé, grâce au sang-froid de Marchal, qui a droit aux félicitations de tous.

Il apparaît que dans la nuit de samedi à dimanche, divers magistrats et hauts fonctionnaires de la Compagnie, pourvoient leur enquête, sont montés à bord d'un train spécial pour parcourir le tronçon de la voie ferrée où les écumeurs ont effectué leur infernale besogne. Ils se sont ainsi rendu au compte exact des conditions dans lesquelles les bandits opérèrent la veille.

Voici quelques détails intéressants :

L'endroit de la voie où ils ont soulevé un rail en enlevant au préalable les deux éclisses de chaque côté est remarquable dans les terrains avoisinants ; toutefois, cet endroit est désert et peu fréquenté.

On pensait au préalable qu'ils avaient dû amener un cric ; cet instrument n'était pas nécessaire, ils ont pu se servir de fortes pinces, faisant levier.

Pour accomplir la besogne qui a été faite, et dans un laps de temps très restreint, il faudra à au moins quatre hommes au courant du métier. L'herbe du talus toute foulée indique bien qu'ils étaient au moins quatre et au moins quatre et probablement davantage.

Avant de déboulonner et de fausser le rail placé à la hauteur du kilomètre 227-200, ils avaient essayé d'enlever quelques traverses, quelques mètres de mètres en avant. Là ils ont été gênés par la lumière d'un disque qui envoyait ses rayons jusé dans la direction du rail qu'ils voulaient faire sauter.

Gênés sans doute par ce feu qui éclairait cette partie de la voie, et les aurait fait découvrir, ils ont dû abandonner le dit rail en déblai, c'est-à-dire en contre-bas du terrain avoisinant, les écumeurs ont abandonné la leur sinistre besogne commencée, et ils sont allés plus loin.

L'enquête a relevé divers autres détails qui montrent l'audace grandissante des malfaiteurs.

Le personnel des gares de Feignies et d'Hautmont a été sur pied toute la nuit. Avisé de suite M. Poteau, l'intelligent chef de gare d'Hautmont a mis en relations téléphoniques et télégraphiques avec ses chefs et les postes voisins, car on ne savait par d'abord si l'express pourrait passer, et il envoyait sur les lieux l'ouvrier chef, M. Bigot, dont on connaît le prompt et énergique esprit d'initiative.

Un Congrès socialiste à Denain

Le Congrès des groupes socialistes indépendants du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra à Denain dimanche prochain, 21 juin.

Il s'agit, dit la convocation, « de constituer entre les groupes jusqu'ici épars, un lien fédéral destiné à relier entre elles les diverses fractions indépendantes de la région du Nord, dans la mesure où il est utile à la propagande et aussi atteindre leur autonomie locale.

La municipalité de Denain recevra les délégués à midi, à l'Hôtel-de-Ville. Le Congrès commencera à 2 heures, il y aura réunion publique à 6 heures.

LES GRÈVES DANS LE NORD

A LA GORGUE-ESTAIRES

Dans la nuit de samedi à dimanche des individus se sont introduits dans la propriété de M. Techel, maraîcher, rue du Collège, attenante à la demeure de M. Bondoel, et ont brisé plusieurs carreaux des chambres et des appartements du rez-de-chaussée. Ils ont pénétré dans avec force vient tomber sur le lit de deux filleules de six et huit ans et les couvrit de débris de verre. Ces enfants n'ont pas été blessées. M. Bondoel, entendant du bruit et voyant les enfants en danger, tira deux coups de revolver pour donner l'alarme. Les assiégeants prirent la fuite, laissant sur place un tas de pierres qu'ils se préparaient à jeter encore.

Dimanche matin la gendarmerie a ouvert une enquête.

ROUBAIX

Ligue des Droits de l'Homme (Section de Roubaix)

Dans sa dernière réunion, la Ligue des Droits de l'Homme a pris les décisions suivantes :

1. — Considérant que M. Léon Bourgeois, Président de la Chambre des Députés

« Monsieur le Président,

« La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen prend part au deuil causé par votre grande Eloge. Elle vous prie d'agréer l'assurance de sa sympathie attristée et d'accepter ses plus cordiales condoléances. »

II. — Les manœuvres de Kœchlin

« Les membres du bureau de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen protestent contre les manœuvres des juifs du district de Kœchlin et, en général, contre les campagnes antisémitiques qui, sous prétexte de défendre le parti-pris-tiste aux Droits de l'Homme. Elle demande aux sections de s'associer au blâme qu'elle vient infliger aux égorgeurs et à tous ceux qui, en autorisant leurs crimes, n'ont point rendus des services. »

Certificat d'études primaires. —

Hier ont eu lieu à l'école publique de la rue Deuxonne, les examens du certificat d'études primaires, pour les garçons des écoles publiques du Canton de Roubaix-Est.

Inscrits 175. — Présents 173. — Admis à l'oral, 146 — Admis définitivement 144.

Le 1er prix départemental a été obtenu par Arthur Petit, de l'Ecole de la rue de Meulin, 2e par Duquesnoy Fernand, de l'école de Watteriest-Bailleriz, 3e par Arthur Lejeune, de l'école de la rue Deuxonne.

Voici les épreuves de cet examen :

Dictée. — L'hiver dans les montagnes du Jura. *Dès le mois de novembre, la campagne est couverte* de neige, les sapins, chargés de neige, ont l'aspect d'une épaisse couche de glace ; la neige tombe parfois en si grande abondance que les passages les plus larges et les plus faciles sont interrompus. Les cantonniers ont, à cette époque, une pénible tâche à remplir. Ils doivent en dégager de distance en bouts poteaux, pour indiquer l'invisible direction et les connoître effaces des grandes routes. Ils vont tout le long de la ligne, taillant des remparts, creusant des tunnels, ouvrant une étroite issue à l'avoit tribunal. Puis on vient survivant qui, en quelques minutes, défait tout leur travail. Par une nuit obscure, ou si un tourbillon s'élève, le péril est extrême, il y a mort.

Composition française. — Description de votre salle de classe. Les soins d'hygiène et de propreté dont elle est l'objet.

Dessin. — Tracer un crayon et à main levée un rectangle ayant exactement 3 centimètres de largeur et 10 centimètres de hauteur ; et, à l'intérieur, un ovale de même centre, ayant environ 6 centimètres de largeur et 8 centimètres de hauteur.

Le motif représente la vue de face d'un cadre.

Agriculture. — 1° Qu'appelle-t-on sous-sol ? Comment peut-on le diviser ? Comment le ménager au sol ?

2° Indiquer les quatre principaux éléments qui entrent dans la constitution des végétaux plantés, mais dans des proportions différentes.

3. Etrangers aux travaux. — Tout cultivateur qui rend son fils s'appauvrit. »

3. Enumérer les opérations nécessitées par une plantation d'arbres fruitiers.

5. Quelle opération exige le rapiçage bien fait des principaux légumes : choux, salades, etc.

Calcul. — 1° Un ouvrier a maçonné en 5 jours de 6 mètres 20 de large. On veut le carreler avec des pavés carrés de 2 décimètres de côté. Quelle sera la dépense, sachant que le cent de pavés coûte 12 fr. 50 et que les frais de pose et autres s'élèvent à 0 fr. 75 par mètre carré ?

2° Un débiteur payé son créancier les 3/4 de ce qu'il lui doit, puis les 2/7 du reste. Il doit encore 1.45 fr. A combien se montait sa dette ?

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. —

Hier, la Chambre de commerce de Roubaix a visité hier lundi les installations techniques de l'école. Elle a été reçue par M. V. Champier, administrateur, qui lui a fait de nombreuses explications.

Sur coïncidence, l'école recevait le commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis (Etats-Unis), et ces messieurs ont été heureux de profiter de cette conférence intéressante de M. Michel Lagrave concernant l'exposition qui aura lieu en cette ville.

M. Cousinier a présidé la visite, assisté du président de la Chambre de Commerce de Roubaix, M. Guisset, président de la Chambre de Commerce de Lille, M. Perrotin, secrétaire et les membres du Comité.

Après une visite au Musée des Tissus qui faisait l'objet de la réunion, la Chambre de Commerce de Roubaix, guidée par M. Vandenbroucq, secrétaire de l'école, a montré à ses visiteurs pour le fonctionnement *artistique avec lequelle les masses sont installées*, le musée des galeries, des tissus, et les ateliers techniques.

Le président a ensuite exprimé à M. Champier le vive gratitude de la Chambre de Commerce pour l'accueil sympathique qui lui avait été réservé.

⁂

Hier matin, ainsi que nous l'avions annoncé, M. Michel Lagrave, commissaire général de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis (Etats-Unis), est venu à 10 heures 1/2 à l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Etaient présents pour le recevoir : MM. E. Motte, député, maire de Roubaix ; Syzat, adjoint ; A. Roussens, conseiller municipal ; G. Motte, président de la Chambre de Commerce ; Quinon, Albert Motte, Carissimo, président du tribunal de Commerce ; Boulenger, président de la Société de géographie ; Egry, directeur de la Laine de Roubaix ; Hiomme ; Salé, proviseur du Lycée de Tourcoing ; la plupart des membres du Conseil supérieur de l'école, et les professeurs, etc., etc.

M. Lagrave, dans la grand amphithéâtre de l'école, encouragé à y faire une conférence, a tenu à tenir à l'exposition de Saint-Louis où nous nous des plus honorables est réservée à l'industrie française.

Pour répondre à ce désir, M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce, a déclaré que l'industrie européenne ne serait en aucune d'aller montrer son incomparable supériorité dans les Etats Unis.

Cette sorte d'engagement a été fortement applaudi.

Aussitôt après, M. Chanzy, chef de cabinet du Ministère du Commerce, a prononcé quelques mots *graves, à dit que tout le nécessitance du ministère* était acquise à l'industrie roubaisienne, industrie qui en tout cas, a ajouté M. Chanzy, les deux rubans rouges décernés à propos de l'exposition d'Hanoi.

Ces discours terminés, M. Champier, administrateur de l'Ecole, a conduit ses visiteurs à M. Michel Lagrave qui va, en quelque sorte inaugurer l'exposition de la collection du tissus *Serie* à l'Ecole par le nouveau directeur.

C'est par cette visite que se terminé une cérémonie qui met une fois de plus en valeurs notre école nationale des Arts industriels.

Bibliographie. —

Un de nos concitoyens, M. Ch. Dureumeans, de Roubaix, vient de faire paraître une intéressante brochure sur l'importante question de la diminution des frais de justice.

La gratuité de la justice est un principe que, depuis plus d'un demi-siècle, nul ne songe à contester ; mais, en fait, si la justice est gratuite, les moyens d'arriver jusqu'à elle ne le sont pas.

M. Dureumeans nous montre combien sont onéreuses les procédures actuellement suivies par diverses juridictions. Il aborde ensuite résolument l'examen des moyens propres à remédier aux divers abus qu'il met en évidence et prouve que, pour y remédier, il faut : 1° modifier notre régime fiscal et notre code de procédure, de modifier profondément l'institution des officiers ministériels.

Il consacre un chapitre spécial à l'examen de *ces trois réformes ; par des conclusions* nettes et précises, il indique les moyens à employer si l'on veut aboutir rapidement.

Le travail de M. Dureumeans a été édité à Paris par MM. Marchal et Billard. Il offre le plus grand intérêt pour tous ceux qui sont mêlés au monde de la chicane. Son prix est de deux francs.

Filouterie d'auberge. — Emile Christian, âgé de 31 ans, tireur, demeurant rue du Gros-Seule, 40, a été mis en état d'arrestation, dimanche, sous l'inculpation d'escroquerie et de filouterie d'auberge.

— Les agents Liévrouw et Carrette Jules, ont mis en état d'arrestation dimanche soir vers neuf heures, Dumontel Gustave, 24 ans, sans, domicilié, demeurant rue Lefontaine, 17 sous l'inculpation d'ivresse et rébellion.

— Les agents Wanta et Lemoine, ont mis en état d'arrestation, dimanche matin, vers onze heures, Longlois Léontine, âgée de 58 ans, ménagère, demeurant rue de Flandre 5, inculpée d'outrage et ivresse.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents Carlier et Barrat, rencontrèrent rue Doucetier, le nommé Dubiel Henri, âge de 50 ans, Bavard, demeurant rue Wath 31, qui était en état d'ivresse et porteur d'une poutre en bois dont il n'a pu faire connaître la provenance.

Dubiel a été écroué au poste de 2e arrondissement.

— Procès-verbal a été dressé contre le nommé Beauvillé Constant, 27 ans, pour ivresse et violences envers dame Sauvage Marie, demeurant Grande Rue, 218.

— Libert Léon, 57 ans, journalier, demeurant *rue des Fossés, 37, a été mis en état d'arrestation*, dimanche après-midi, Grande Rue, pour mendicité et ivresse.

Vol de lapins. — Dans la nuit de dimanche à lundi des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans une cabane que possède M. Delesalle Auguste, rue de Toulon, cour Bayart, 2, et y ont enlevé huit lapins d'une valeur de cinquante francs environ.

Une enquête de police est ouverte.

Accidents de travail. — M. Jules Deffresnes, serrurier, 23 ans, demeurant 7, avenue Delesalle, à Hellemmes-les-Lille, a eu le pouce droit écrasé par le pignon d'un moteur de cuisine, en travaillant chez M. G. Liagre, boulevard de Paris.

M. Dubrœl Bertrand Berthe, 16 ans, *soigneur, rue de Tourcoing, cour Joanville, 12*, a eu le pouce droit pris dans le peigne de son métier, chez MM. Motte frères, rue des Longues-Haies.

— Mlle Bouscart Germaine, 19 ans, bâtonnée, rue des Fossés, impasse Ingouville, a été blessée à la main droite par suite d'une chute dans la rue en se rendant à son travail chez M. Motte-Bonnel fils.

SAVON LUMINOL

pour le linge et les laines

C'est le plus économique, le plus actif et le plus actif des savons de lessive.

Victor VAISSIER. (*Hors Concours.*)

CROIX

Incendie allumé par un fumeur. — Un vagabond, Pierre Pittman, 34 ans, né à Roubaix, ancien ouvrier, a l'habitude de chercher un gîte pour la nuit dans le grenier de la Briquetterie Coisne, à la Makelerie. Samedi soir, ayant bu plus que de coutume, il commit l'imprudence de fumer sa pipe dans le grenier contenant les paillasses dont il a fait sa couche. Le sommeil le surprit dans cette situation ; la pipe lui échappant, communique le feu aux paillasses. Le dormeur s'éveille sur le fumée et déjà quelque peu grillé à la figure, notre homme fait par s'éveiller. En le voyant sortir de la baraque en feu, les pompiers accoururent à son aide. Mais, ne doutèrent pas qu'il était l'auteur au moins involontaire de l'incendie. En conséquence, on s'empara de sa personne et on le conduisit au gardiennage, qui le mit en état d'arrestation. Pittman sera poursuivi pour vagabondage et incendie involontaire. Les dégâts causés par le feu sont assez importants.

Sauvetage. — Le 8 juin, vers 10 heures, quatre enfants, 5 garçons et 5 filles, sont partis pour le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

CROIX. — Les examens de certificat d'études primaires ont eu lieu samedi dernier, à Roubaix, dans une des salles de l'école supérieure des filles. Mme Denoschel, directrice de l'école publique des filles de la Rue de la Gare, présentait 16 candidates. Toutes ont été reçues. Ce sont, par ordre alphabétique : Miles Cuby, Adéline ; Coutiot, Marie ; Courser, Marthe ; Delcourville, Louise ; Dubois, Adéline ; Durieux, Jeanne ; Fauchart, Charlotte ; Fréjaut, Hermine ; Gabrion, Marie ; Hassemann, Marie-Louise ; Landgut, Berthe ; Lenile, Yvonne ; Nayior, Gertrude ; Rolland, Alberine ; Tolsin, Berthe et Vanniewenhuyse, Séraphine.

TOURCOING

Un épouvantable accident

A LAGARE

Un homme, fiolé sur un cabestan électrique et entraîné pendant 20 minutes dans le mouvement de rotation — Atroces blessures — Un sauveteur qui l'échappe belle

Un horrible accident s'est produit hier vers 7 heures 1/2 du soir, sur les dépendances de la gare de Tourcoing.

A droite en entrant dans la cour de la gare, se trouve un cabestan dont le mur extérieur borde la rue Louis-Leloir.

Dans cette partie de la gare et à un mètre du mur de quai se trouve un de ces puissants engins qui, les nombreux cabestans qui y sont les hommes d'équipe désignent eux sous le nom de *poupée* en raison de sa forme. L'aspect est celui d'une bonne en fonte avec une gorge très étroite.

Ces cabestans sont extrêmement pratiques pour la manœuvre des wagons. Un câble terminé par un fort crochet de fer est fixé à un wagon ou à tout autre objet à remorquer, puis on tour du câble sur la poupée dont la mise en marche est commandée par une pédale de bouton du dessus duquel l'ouvrier posé à la manœuvre maintient le pied, ce qui établit le courant électrique et la traction s'opère par suite de l'enroulement du câble. La manœuvre terminée, la pédale doit remonter sous sous l'action d'un ressort.

A première vue ces appareils très ingénieux ne paraissent présenter aucun danger dans leur maneuvre.

Cependant celui placé à l'endroit que nous indiquons au début de ce récit a déterminé hier un accident des plus graves.

Plusieurs portefaix au service de M. Lucien Sory, entrepreneur de manutention, demeurant à Lille, rue de Leus, étaient occupés au chargement de marchandises sur wagon.

L'un d'eux, M. Victor Castre, âgé de 25 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Touquet, voulut se servir du cabestan électrique pour amener une pièce de marchandises, un wagon situé à une trentaine de mètres.

Il alla donc accrocher son câble et appuya sur la pédale de commande du cabestan électrique.

Le cabestan se mit en mouvement.

Alors que le wagon était amené à l'endroit où l'ouvrier voulait l'avoir, un heurt se produisit. Le ressort de la pédale ne fonctionnait pas et le câble qui se roroulait sur la poupée, pris du crochet fixé au wagon.

Le câble tourna et vint s'enrouler autour du pied de M. Castre. Par suite d'une fatalité inouïe, le relèvement automatique de la pédale ne s'opère pas.

Le cabestan se mettant en mouvement.

Alors que le wagon était amené à l'endroit où l'ouvrier voulait l'avoir, un heurt se produisit. Le ressort de la pédale ne fonctionnait pas et le câble qui se roroulait sur la poupée, pris du crochet fixé au wagon.

Le câble tourna et vint s'enrouler autour du pied de M. Castre. Par suite d'une fatalité inouïe, le relèvement automatique de la pédale ne s'opère pas.

Le mouvement *déroulant continua à exercer*. L'infortuné portefaix qui n'avait pas parvenu à se dégager se trouva fiolé par les membres inférieurs contre le cabestan et entraîné dans le mouvement de rotation. Les autres ouvriers se mirent à l'abri.

Mais les autres ouvriers de M. Sory et des hommes d'équipe de la gare.

Personne n'osait s'approcher de la pédale.

Après avoir tourné quelques instants dans la position verticale le malheureux Castre tombe, toujours entraîné. On de ses camarades, M. Jules Dumont, employé de la compagnie de M. Sory, cherche à lui porter secours, mais fatiff lui-même être victime de son dévouement.

L'infortuné qui avait encore toute sa connaissance s'accroche, à la façon d'un noyé, aux jambes de celui qui tentait de le dégager. Pendant ce temps le cabestan continuait à tourner.

Fort heureusement le pantalon qui portait M. Cyrille Schurt s'arrache et il se trouve ainsi dégagé.

Quant à la victime elle continuait à tourner à raison de 400 tours à la minute et à partir supérieure du corps vint bientôt heurter le mur de quai.

Une cinquantaine de personnes assistaient terrifiées à cette horrible agonie dans l'impuissance absolue de porter le moindre secours au malheureux.

En effet, il n'y a à portée des cabestan électriques aucun interrupteur du courant, ce qui peut sembler étrange.

On dut téléphoner de la gare à la station électrique de la gare annexe pour qu'il fut possible d'arrêter l'appareil.

C'est M. Longuety, contrôleur des services électriques qui opéra cette manœuvre. Bonne le courant fut interrompu, il y avait vingt minutes que le malheureux Castre tournait autour de l'engin.

Comme bien on pense, lorsque on le dégagea, ce n'était plus qu'un cadavre. Il fut porté dans les bureaux de la Grande Vitesse, où M. le docteur Beulque vint constater le décès.

Le vidange avait le thorax enfoncé brayé et le crâne fendu. Le corps fut transporté dans la voiture d'ambulance à la salle mortuaire de l'hôpital Civil. M. Castre était célibataire.

La victime pendant son effroyable supplice avait été presque complètement déshabillée.

Les vêtements, sauf le pantalon, étaient arrachés par lambeaux de la ceinture bottine. On retrouvait à douze mètres de la poupée sur laquelle M. Castre était lié par le câble.

M. Dubrœl, commissaire spécial, l'a gare, est chargé de l'enquête sur ce terrible accident. Suivant les renseignements que nous avons recueillis, les cabestans ne doivent être manœuvrés que par les hommes au service de la compagnie du chemin de fer. Toutefois, les ouvriers *au compte des entrepreneurs*, ont l'habitude d'en faire usage.

Accidents de travail. — M. Jules Mouton, 32 ans, cardeur chez veuve Vandenbergh Desrousseaux, rue Ste-Barbe, a eu la main gauche prise entre deux rouleaux de cardes. Faisant par retissage de l'index, du médius et de l'annulaire.

— Henri Decubre, 44 ans, bâcleur à la filature Halfely, rue du Tilleul, a eu l'annulaire droit pris entre une corde et une poulie.

— Henri Vanlinge, 44 ans, aide-tisseur chez Lorthiois-Leurent et fils, fabricants de tapis rue du Petit-Village, a été contusionné à la main droite, que a été prise dans le mouvement du métier.

— Arthur Lampe, 17 ans, homme de peine chez Mme veuve Racquet et fils, rue du Casino a été blessé au genou gauche par un clou de caisse.

— M. Cyrille Coussement 32 ans, débourreur chez Tibergh